

Conakry, ville candidate, capitale mondiale du livre en 2017

(SUITE ET FIN)

Nafadji Sory CONDE, chargé de recherche
Académie N'ko
Tel : +224 622 20 52 82, nafadji@gmail.com

- i. Un avant-projet du budget des dépenses prévues et les stratégies imaginées pour identifier les ressources financières possibles
- ii. Le niveau d'implication des autorités municipales, régionales, nationales et internationales-incluant les organisations professionnelles et non-gouvernementales- ainsi que les impacts prévisibles du programme d'activités
- iii. La quantité et la qualité des activités, ponctuelles ou permanentes, organisées par la ville candidate, en étroite collaboration avec les organisations professionnelles nationales, régionales et internationales représentant les auteurs, les éditeurs, les librairies et les bibliothécaires, et dans le respect des multiples acteurs de la chaîne du livre et de la communauté scientifique et littéraire
- iv. La quantité et la qualité de tout autre projet significatif visant à promouvoir et à encourager le livre et la lecture
- v. La conformité avec les principes de liberté d'expression, de liberté de publication et de diffusion de l'information, tels qu'énoncés par l'Acte Constitutif de l'UNESCO, par les articles 19 et 27 de la Déclaration universelle des Droits de l'Homme ainsi que par l'Accord pour l'Importation d'objets à caractère éducatif, scientifique ou culturel (Accord de Florence)

La date limite du dépôt du dossier de candidature pour l'année 2017 est fixée

au plus tard au vendredi 24 avril 2015. Le dossier doit comporter au maximum 25 pages.

1. Atouts de la candidature de Conakry

La candidature de la ville de Conakry doit clairement ressortir les atouts de la ville et les motivations de l'acte de candidature. Bien que ne faisant pas partie explicitement des critères, le comité de sélection doit avoir une bonne image de la ville candidate.

On peut prendre en compte dans cette présentation les aspects géographiques, logistiques, touristiques. Les infrastructures existantes ou projetées sur la promotion du livre sont également des axes à étudier. Toute autre opportunité allant dans le sens de renforcer le dossier de la ville de Conakry sera utile. Ainsi, Port Harcourt, au Nigeria a inscrit sa candidature dans le cadre du Centenaire de la création de la ville en 2014.

2. Implication et Engagement

Le 3eme critère de la désignation d'une ville est le niveau d'implication des autorités municipales, nationales, internationales, des ONG et des associations professionnelles. Le dossier de candidature doit refléter de manière documentée l'engagement de ces différents acteurs pour soutenir la réalisation du programme proposé.

L'implication et la mobilisation de la ville de Conakry seront des éléments très importants. Une attention particulière doit être accordée aux personnalités, à la forme et au fond que devra prendre cet engagement. La même démarche doit être suivie pour les autres parties prenantes : autorités administratives et gouvernementales, ONG, associations professionnelles du autour du livre en Guinée, etc. En particulier, il serait souhaitable que cet engagement se traduise de manière concrète dans le programme proposé à travers des projets d'équipements par exemple ou d'actions spécifiques.

3. Programme des activités

A la lumière des programmes retenus pour les années antérieurs, il ressort que la cohérence, le sens et les objectifs du programme proposé sont déterminants dans le processus de choix de la capitale mondiale du livre de l'Unesco.

Le critère quantitatif du programme sera apprécié par rapport à l'ampleur des activités proposées. On peut par exemple faire ressortir ce point en comparant avec le programme typique des années 2015 et 2016.

La qualité du programme repose souvent sur l'originalité, l'audace ou la vision qu'il véhicule. A cet effet, le thème retenu, les sous-thèmes, les activités, les résultats attendus et les retombées à long terme sont des indicateurs pertinents.

Les autres critères à intégrer dans l'élaboration du programme sont :

- Le programme annuel spécifique et ses effets sur le long terme
- Le budget prévisionnel
- Engagement et implications des autorités et autres parties prenantes
- Le respect des principes de liberté d'expression, de publication et de publication

Extrait du document de travail de la commission de candidature.
Synthèse de Nafadji Sory CONDE

